

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2023

Absents excusés : Guida Hugues - Levicki Roger

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2023

Adoption du procès verbal de la séance du 25 novembre 2022, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 01.01.2023

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 46 (31 hommes + 15 femmes) dont 6 résidents du Foyer Horizon.

Le nombre de personnes indemnisables est de 35 (≈ 76 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} décembre 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 923 679,45 €.

Au 1^{er} janvier 2023, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 909 711,03 €.

POINT 1 : VOTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 10 novembre 2022, les montants de l'attribution de compensation qui seront versés par douzième aux communes membres, dont le montant total est de 1 536 371,72 €.

L'attribution de compensation avait pour objectif lors de sa mise en place, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétence entre l'intercommunalité et les communes membres. Sans nouveau transfert de compétence, il est proposé de ne pas modifier les montants versés, ainsi l'attribution de compensation pour Betting s'élève à 9 075,59 € (9 075,59 € en 2022).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de l'attribution de compensation 2023.

POINT 2 : VOTE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 15 décembre 2022, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de l'enveloppe ajustée de 512 641,45 € pour l'année 2023 sont les suivantes :

- un critère de population de 3 € par habitant et par an : 96 156 €
- une part fixe de 9 000 € par commune et par an : 99 000 €
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 375 000 € (135 000 + 240 000)

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux.

- un critère de ruralité-zones réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 72 584 €

- un critère d'équipement communautaire hors zone de 2 € par mètre carré : 5 000 € par déchèterie pour Hombourg Haut et Betting et 16 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour Freyming Merlebach : 26 000 €

- un critère de dotation culturelle pour les communes membres de l'association Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain : 24 367,36 €
La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire pour la salle Marcel Cerdan.
La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 26 635,76 € (23 149,63 € en 2022).
Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de la dotation de solidarité 2023.

POINT 3 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS CYCLABLES : itinéraire Betting / Béning

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financière liées à l'aménagement d'une piste cyclable entre Betting et Béning Les Saint Avold.
Ces travaux ont été entièrement financés par la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM). Cependant, en cas de frais supplémentaires, ceux-ci sont remboursés par la commune concernée à la CCFM, comme indiqué dans le règlement interne approuvé par toutes les communes membres.
Ainsi, par délibération du 29 janvier 2021, le conseil municipal avait accepté de prendre en charge les travaux supplémentaires engendrés par le renforcement et l'élargissement de ce chemin rural en raison de son utilisation par les agriculteurs. La participation finale de la commune s'élève à 15 391,50 € basée sur le décompte général et définitif des travaux.
Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et accepte le versement d'une subvention d'équipement de 15 391,50 € à la CCFM. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2023.

POINT 4 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE

Pour les travaux de requalification de la rue de l'Eglise et de la rue des Vergers en option, comprenant l'effacement des réseaux et la mise en accessibilité PMR, les cabinets suivants ont été consultés :

	taux de rémunération	rue de l'Eglise	rue des Vergers
ADL Ingénierie de Sarreguemines	6,75 %	52 312,50 € HT	5 400,00 € HT
Guelle et Fuchs de Forbach	5,60 %	43 400,00 € HT	avenant au contrat
JGL et Associés de Sarrebourg	≈ 6,20 %	48 000,00 € HT	pas d'offre

L'estimation des travaux est de 775 000 € HT pour la rue de l'Eglise,

lot 1 - génie civil des réseaux secs, câblage BT/Telecom/Orange et éclairage public : 350 000 € HT

lot 2 - travaux de voirie et aménagements paysagers : 425 000 € HT

et de 80 000 € HT pour la rue des Vergers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre du Cabinet Guelle et Fuchs de Forbach.

POINT 5 : DEMANDES DE SUBVENTION AU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'EST MOSELLAN POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions au Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM), pour les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension et pour les travaux sur les installations d'éclairage public.

Le lot 1 qui comprend le génie civil des réseaux secs, le câblage BT/Telecom/Orange et l'éclairage public est estimé à 350 000 € HT - 420 000,00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser ces travaux rue de l'Eglise,

- sollicite des subventions du SELEM,

pour l'enfouissement des réseaux : subvention escomptée de 25 000 €

pour l'installation d'éclairage public led : subvention calculée en fonction des factures fournies en fin de travaux,

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,

- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ces demandes.

POINT 6 : TRAVAUX COMMUNAUX

Coupe d'arbres

Abattage de 3 chênes situés en haut de la rue des Jardins par la société LGM de Merten pour un coût de 3 337,54 € TTC.

Tracteur

Acquisition d'un distributeur de sel de déneigement pour le tracteur, auprès de l'entreprise Martin de Diffembach les Hellimer, d'un montant de 3 180 € TTC.

Centre socioculturel

Fourniture et pose du brûleur de la chaudière du centre socioculturel par l'entreprise Friderich de L'Hôpital pour un montant de 1 578,00 € TTC.

POINT 7 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2023.

Le Maire,

R. Rausch